



Délégation territoriale du Gard

## BILAN 2014

### GESTIONNAIRES DE LA DISTRIBUTION

Responsable de la distribution:

COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION NIMES  
METROPOLE

Exploitant :

SAUR CENTRE GARD  
LOZERE

### D'OU VIENT L'EAU QUE VOUS BUVEZ ?

Vous êtes alimentés à partir des  
captages :

- CHAMP CAPTANT DE NIMES COMPS
- PRISE BRL DE CAMPAGNE (sauf pour la partie est de Nîmes)

et par les installations de  
traitement :

- STATION TRAITEMENT NIMES COMPS
- PRODUCTION DE NIMES OUEST (sauf pour la partie est de Nîmes)
- STATION DE LA ZUP (sauf pour la partie est de Nîmes)

Ces informations sont  
fournies par l'Agence  
Régionale de Santé, en  
application du Code de la  
Santé Publique

## QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

### Distribution NIMES

population desservie : 145 000 habitants

## RESULTATS

### BACTERIOLOGIE

Pourcentage de conformité des 214 analyses bactériologiques : 100% - maxi : 0 GTCF/100ml  
Limite de qualité : 0 germe témoin de contamination fécale (GTCF)/100ml

Eau de bonne qualité

### MINERALISATION - DURETE

39 valeur(s) mesurée(s) : mini. : 14,3°F - maxi. : 26,8°F - moyenne : 21,9°F  
Référence de qualité : aucune

Eau dure, calcaire

### NITRATES

62 valeurs mesurées : mini. : 2,1 mg/l - maxi. : 12,4 mg/l - moyenne : 6,4 mg/l  
Limite de qualité à ne pas dépasser : 50 mg/l

Eau présentant peu de nitrates

### FLUOR

12 valeurs mesurées : mini. : 0,07 mg/l - maxi. : 0,16 mg/l  
Limite de qualité à ne pas dépasser : 1,5 mg/l

Eau peu fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de supplémentation médicamenteuse est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de moins de 12 ans consultez votre médecin.

### PESTICIDES

14 analyses de pesticides ont été réalisées en sortie des installations de traitement alimentant la ville de Nîmes (à partir du 1er mai chaque analyse comprenait la recherche de 147 substances pesticides).

Tous les résultats de ces analyses sont conformes (aucun dépassement de la limite de qualité de 0,1 µg/l par substance pesticide).

## CONCLUSION

Eau de BONNE QUALITE

## L'eau en liberté surveillée

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est effectué par le Service Santé-Environnement de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon (Délégation Territoriale du Gard).

Les analyses sont réalisées depuis janvier 2015 par le laboratoire Carso - Laboratoire Santé Environnement Hygiène de Lyon, agréé par le Ministère chargé de la Santé. Avant 2015 les analyses étaient effectuées par le laboratoire Eurofins IPL-Sud.

Le nombre d'analyses effectué dépend du nombre d'habitants desservis et du type de ressource (souterraine ou superficielle).

Les prélèvements sont faits à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

**Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont systématiquement transmis au responsable du réseau pour action et information auprès des usagers par voie d'affichage.**

## Pour mieux comprendre

- La qualité bactériologique est évaluée par le dénombrement de bactéries (*Escherichia coli* et streptocoques fécaux) témoins d'une pollution microbiologique de la ressource ou du réseau (pollution pouvant être responsable de maladies plu ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...) Les résultats sont exprimés en nombre de germes dans 100 millilitres d'eau.
- Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée, un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé par votre dentiste, pour une prévention optimale de la carie dentaire.
- La dureté de l'eau est exprimée par le titre hydrotimétrique (TH en degrés français ou °F). La dureté correspond à la somme des concentrations en calcium et magnésium. Le classement des eaux en fonction de la dureté évolue de moins de 10°F (eau douce ou très peu calcaire) à égal ou supérieur à 30°F (eau très dure ou très calcaire). Il n'existe pas de valeur minimale ou maximale dans les textes d'application du Code de la Santé Publique.
- La turbidité (exprimée en unités NFU) correspond à la présence de matières en suspension (argile, fer, etc.). Les valeurs de turbidité élevées sont constatées soit dans l'eau prélevée dans le milieu naturel lui-même (eau souterraine d'origine karstique (causses, garrigues) ou superficielle) soit dans l'eau distribuée (dégradation de canalisations). La turbidité de l'eau prélevée dans le milieu naturel présente un risque pour la santé important car de nombreux microorganismes se fixent sur les particules en suspension et résistent au traitement.
- L'agressivité de l'eau peut entraîner la corrosion des canalisations métalliques (plomb, cuivre, ...). Par conséquent, le remplacement des canalisations en plomb est nécessaire, cette obligation concernant autant les Collectivités Publiques que les particuliers (pour la partie du réseau située après compteur). Si des canalisations en plomb sont encore présentes, il est important de laisser couler l'eau quelques instants avant de la consommer. Compte tenu que le plomb est un élément toxique, il convient de limiter son accumulation dans l'organisme. Aussi, il est vivement recommandé aux enfants et aux femmes enceintes de ne pas boire l'eau du robinet lorsqu'il y a présence de conduites en plomb (raccordement ou canalisation intérieure).
- Les nitrates sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de la vie (végétaux, animaux et humains) à des teneurs voisines de 5 mg par litre. Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en nitrate doit être inférieure à 50 mg par litre afin d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes.
- Les pesticides sont utilisés, en règle générale dans le Gard, comme herbicides en agriculture mais aussi pour l'entretien des voiries et des espaces verts. Les textes d'application du Code de la Santé Publique fixent une concentration à ne pas dépasser par substance de 0,1 microgramme par litre. La somme des concentrations en pesticides dans un même échantillon ne doit pas dépasser 0,5 microgramme par litre. L'appréciation de la nécessité ou pas d'une restriction d'usage de l'eau pour la consommation humaine se fait au cas par cas en fonction des concentrations et des molécules identifiées.

**Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à votre distributeur d'eau et, éventuellement, au Service Santé-Environnement de l'Agence Régionale de Santé (Délégation Territoriale du Gard).**

## Des gestes simples

Après quelques jours d'absence, purgez l'ensemble des canalisations d'eau avant consommation, en laissant couler l'eau quelques instants avant de la boire.

L'eau froide doit être conservée au frais, dans un récipient couvert, sans dépasser 48 heures.

En cuisine, utilisez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson, la cuisson des aliments et le rinçage des ustensiles. L'utilisation d'une eau à une température élevée favorise la migration des métaux dans l'eau.

Réservez les traitements complémentaires éventuels, tels les adoucisseurs, au seul réseau d'eau chaude sanitaire. Ils sont sans intérêt sur le réseau d'eau froide utilisée pour la consommation et même parfois dangereux. Ils peuvent en effet accélérer la dissolution des métaux des conduites ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré.